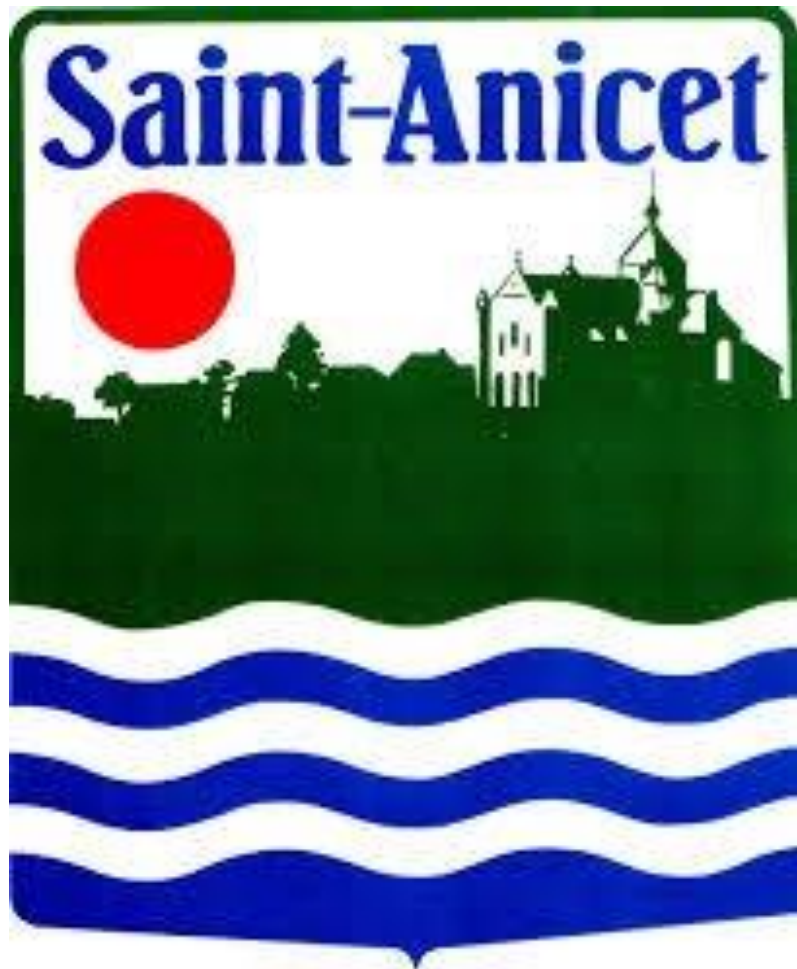


Programme de mises aux normes des installations septiques

Séance d'information – 15 septembre 2025



Déroulement de la réunion

Mot de bienvenue du Maire

Introduction

Règlementation

Installations septiques

Programme de mise aux normes

Règlement d'emprunt

Programme PUIT

Crédit d'impôt

Avantages de participer au Programme

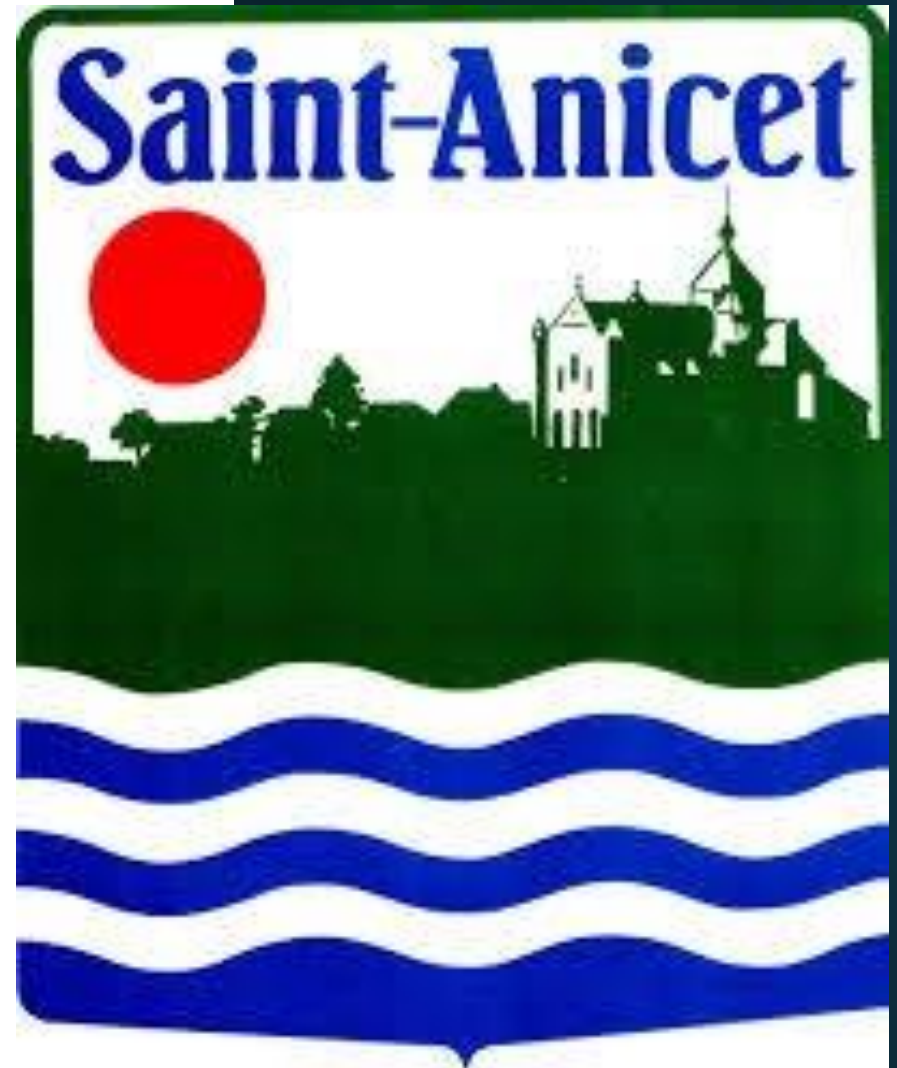
Non-conformités

Période de questions

Conclusion

Introduction

- Pourquoi un programme?
 - 🏠 Vieillessement des installations septiques sur notre territoire
 - ⚠️ Risques pour la santé et l'environnement
 - 📄 Exigences gouvernementales
- Objectifs du programme:
 - 🤝 Soutenir les propriétaires
 - ✅ Améliorer la conformité
 - 💧 Éviter la contamination des puits
 - 🌿 Protéger l'environnement



Règlementation

Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)

- - Règlement provincial
- - Toutes les résidences non desservies par les égouts municipaux doivent être munies d'une installation septique conforme, ayant pour objectif d'interdire le rejet, dans l'environnement, des eaux usées.

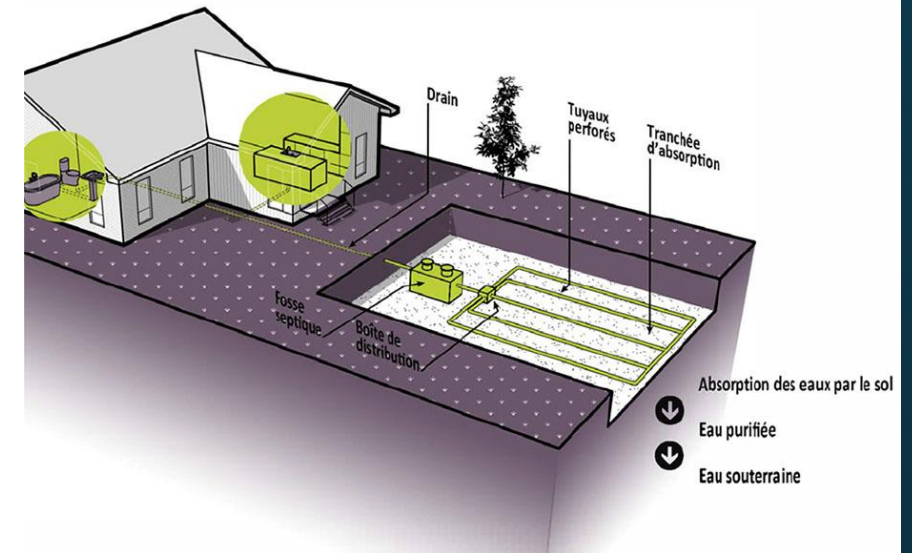
Loi sur les compétences municipales (LCM)

Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)

Les municipalités sont responsables de s'assurer de la conformité des installations septiques sur leur territoire

Installations septiques

- Plus de 1000 installations septiques sur le territoire ont été construites avant le 12 août 1981.
- La majorité des maisons situées sur le territoire de Saint-Anicet sont desservies par une installation septique.
- Fonction d'une installation septique: traiter les eaux usées en vue de les retourner dans l'environnement. La fosse septique collecte les matières résiduelles et est le lieu de la décantation. L'élément épurateur s'occupe de la biodégradation de la matière organique et des organismes pathogènes contenus dans les eaux usées.
- Une installation défectueuse peut avoir des conséquences graves: contamination de puits, refoulements dans la résidence et des rejets d'eaux usées dans l'environnement.



Programme de mises aux normes

- Première phase est sur une base volontaire ;
- Avance de fonds remboursable par le propriétaire pour des travaux de réfection et remplacements d'installation septique ;
- Critères d'admissibilité:
 - installée avant le 12 août 1981 ou rencontre un des critères suivants pour une installation construite il y a au moins 5 ans:
 - déteint une preuve de contamination B ou C
 - Est non-fonctionnelle, polluante ou non conforme
- Votre inscription doit être déposée avant le 30 septembre 2025.



Financement par règlement d'emprunt



- Un règlement d'emprunt permet à une municipalité d'obtenir un emprunt à long terme pour financer certains travaux.
- Le capital emprunté et les intérêts dus sont remboursables sur une période prédéfinie. Une taxe spéciale sera prélevée qui permettra aux participants du Programme de rembourser le capital emprunté et les intérêts.
- Tous les règlements d'emprunt adoptés par une municipalité doivent être approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).
- Dans ce cas, le règlement d'emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, l'ouverture d'un registre et si nécessaire, la tenue d'un référendum sont obligatoires.

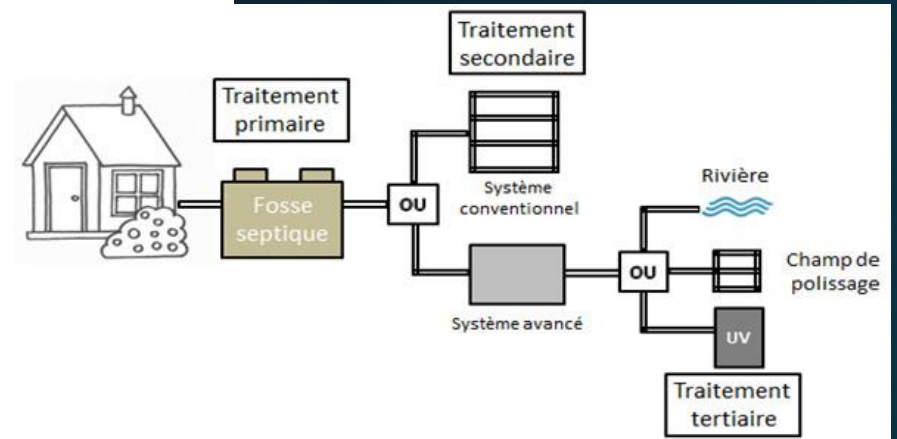
Financement par règlement d'emprunt



- Montant total à établir selon les inscriptions au programme. 30 000\$ maximale par installation septique.
- Remboursable par l'imposition d'une compensation annuelle. Ce montant est établi selon les termes du règlement d'emprunt qui sera prochainement adopté. Le remboursement est calculé en divisant les dépenses engagées incluant les intérêts et au remboursement en capital de l'emprunt en proportion au montant accordée.
- Remboursement sur une période de 20 ans.
- Taux d'intérêt sera déterminé à la suite de l'approbation du règlement par le gouvernement.
- L'emprunt est attaché à l'immeuble.

Dépenses admissibles

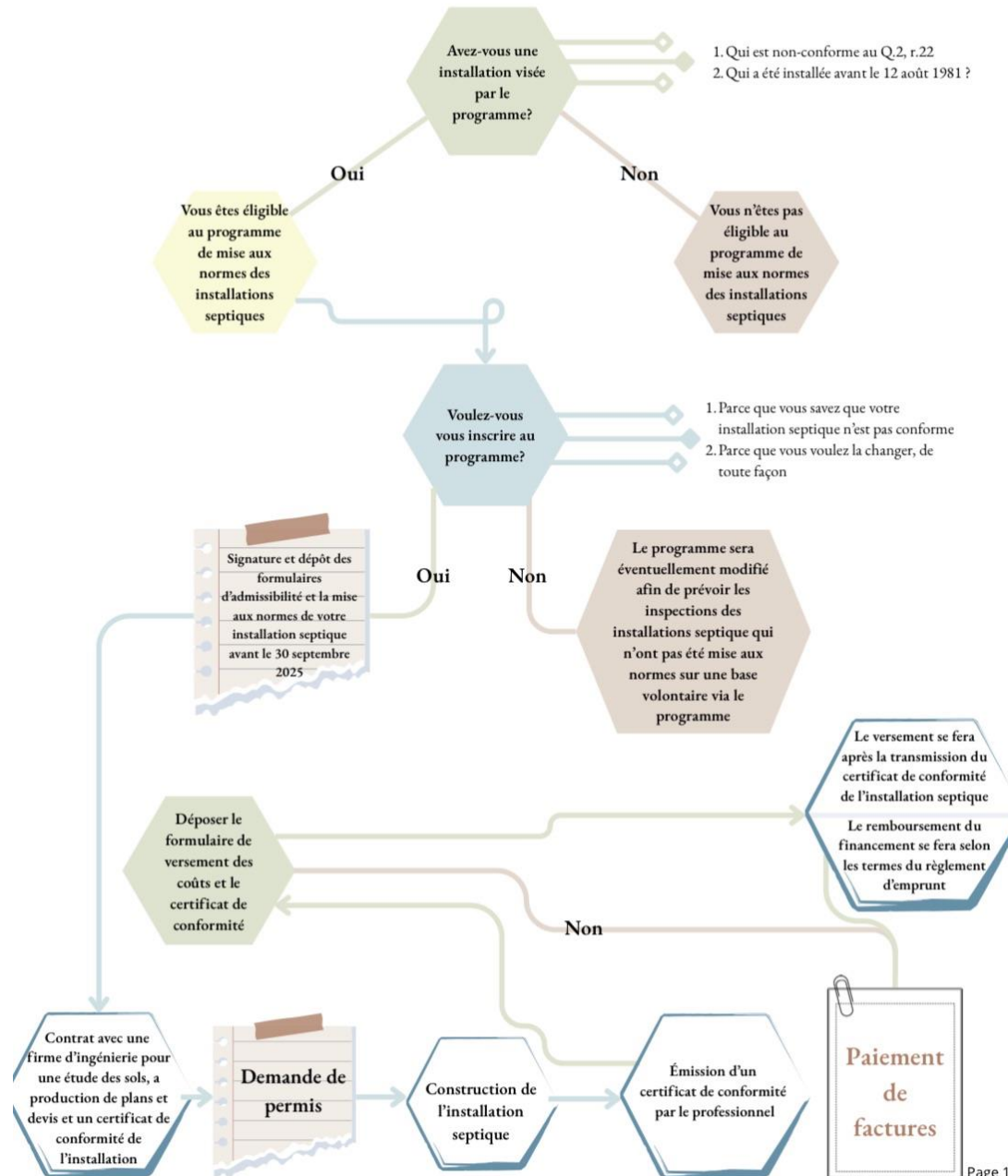
- Dépenses admissibles effectuées après le 9 septembre 2025 :
 - Honoraires professionnels (étude de caractérisation des sols, préparation des plans et devis, attestation de conformité)
 - Coût réel pour la réfection ou la construction d'une installation septique (main-d'œuvre, matériaux, équipement)
 - Coût réel de la désaffectation ou du retrait de l'installation existante
- Dépenses non admissibles:
 - Coûts liés aux travaux d'aménagement paysager.



Étapes à suivre

<https://stanicet.com/assets/documents/Instructions.pdf>

f



Programme PUIT (volet 2)



- Programme de subvention du gouvernement provincial ;
- La Municipalité a déposé une demande en début septembre ;
- Critères d'admissibilité:
 - Au moins 25 installations septiques desservant des résidences principales ;
 - Les installations septiques doivent avoir été construites avant le 12 août 1981 ou avoir une preuve de contamination de classe C
- Montant de la subvention: jusqu'à 5 500\$ par résidence principale sans dépasser 2 M\$.
- <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/infrastructures-municipales/programmes/eau-potable-eaux-usees/programme-unites-individuelles-traitement-eau-puit>

Crédit d'impôt



- Revenu Québec offre un crédit d'impôt pour la mise aux normes d'installations septiques résidentielles pour entre le 31 mars 2017 et le 1^{er} avril 2027
- Le crédit d'impôt maximal pouvant être accordé est de 500\$ ou de 20% du coût des travaux
- Conditions:
 - Vous résidez au Québec le 31 décembre de l'année visée par la demande;
 - Vous avez conclu une entente avec un entrepreneur qualifié afin qu'il réalise les travaux portant sur l'installation septiques d'une habitation admissible (une habitation qui constitue votre lieu principal de résidence ou, à certaines conditions un chalet dont vous êtes propriétaire;
 - Conditions pour chalet: celui-ci doit être habitable à l'année et normalement occupé par vous-même.
 - Les dépenses engagées pour ces travaux ont été payées dans l'année visée par la demande.

<https://www.revenuquebec.ca/documents/fr/formulaires/tp/TP-1029.AE%282024-10%29.pdf>

Avantages de participer au Programme

Avance de fonds remboursable sur 20 ans, l'emprunt est attaché à l'immeuble en non votre cote de crédit

Possibilité d'une aide financière non remboursable dans le cadre du programme provincial PUIT

Crédit d'impôt de revenue Québec

Avantages de participer au Programme

Environnement

Réduction de chance de
contamination de votre
puits d'eau potable

Évite de vivre moment
sans installation septique
fonctionnelle lorsqu'une
installation cesse de
fonctionner (délai à prévoir
pour son remplacement)

Non-conformités

Signes de défaillance:
odeurs, resurgences
sur terrain, sol
spongieux et gorge
d'eau

Âge et matériel de
l'installation,
implantation

Pollution directe de
l'environnement

SCANNEZ MOI



Pour accéder au :

Programme de mise aux normes des installations septiques
sur le site de la Municipalité de Saint-Anicet

<https://stanicet.com/programme-de-mise-a-niveau-des-installations-septiques>

Informations sur notre site Web

- Les informations concernant le Programme sont disponibles sur notre site Web: <https://stanicet.com/programme-de-mise-a-niveau-des-installations-septiques>

Période de questions



SCANNEZ
MOI

Pour accéder au :
Programme de mise aux normes des installations septiques
sur le site de la Municipalité de Saint-Anicet

<https://stanicet.com/programme-de-mise-a-niveau-des-installations-septiques>



Conclusion



SCANNEZ
MOI



Pour accéder au :
Programme de mise aux normes des installations septiques
sur le site de la Municipalité de Saint-Anicet

<https://stanicet.com/programme-de-mise-a-niveau-des-installations-septiques>

The complex block is a promotional graphic with a light blue background. At the top, the words "SCANNEZ MOI" are written in a large, white, bubbly font with a blue glow. Below this is a large QR code enclosed in a blue double-line border. Underneath the QR code, there is text in French: "Pour accéder au : Programme de mise aux normes des installations septiques sur le site de la Municipalité de Saint-Anicet". At the very bottom, a small URL is provided: "https://stanicet.com/programme-de-mise-a-niveau-des-installations-septiques".